

[Text]

What's going on in the country, as opposed to specific companies, is that unions in some cases, central bodies, are getting involved in a broader venture capital kind of plan, like the solidarity fund in Quebec. Workers are not buying shares in a particular company; they're buying shares in the solidarity fund, and that money is going into such things as when they own a piece of the Nordiques and they buy into Quebec companies, particularly companies that are going down the tubes.

The Manitoba one was slightly different. The British Columbia one—I don't know a whole lot about it—is kind of similar to the solidarity fund, where workers—and they get a tax credit for those provincially and federally—buy into the fund, buy shares in the fund itself.

This one is completely different. I'm not sure we'd be supporting it if it involved voting rights and sitting on the board of directors, and we're not suggesting that amendment. We can't even discuss that in comparison. It says "share", but that's absolutely dishonest. A share by definition means that you own something. It's a share; you have your piece of pie. You have nothing here. You can't give it to anybody; you can't pass it on to your children.

You were given shares in Placer Dome. You get your 3¢ every dividend.

Mr. Samson: I rush to the bank with it.

Ms Riche: You can't even do that in Canada Post. Did UPS really make \$3 million? I don't believe it for a minute, not suggesting that the minister would lie. I think he was misled by somebody. Let's say there's an opportunity to make \$3 million. You can't even leave it to your spouse.

Let's take this right through. You buy shares as an employee and you don't sell it. . . You keep it there. They're going to offer certain times when you can sell, according to the minister. But you leave it there and you work for 30 years, and it actually builds up and it's worth \$3 million. But you die before you get a chance to sell it back. You were going to sell it on Monday and you die on Friday. Tough! According to this legislation, your spouse or your children can't even get that big \$3 million that you just made.

Mr. Pickard: I don't think there are clarifications.

Ms Riche: We don't know for sure, do we? It certainly doesn't say in the legislation that you can.

Mr. Pickard: As far as I know, no.

Ms Riche: In the questioning of the minister, the minister said you would be allowed to sell it back at specific times. There's no comparison to what's going on in other places with this piece of legislation. There is just no comparison. It is not ownership. It is not even, by the dictionary definition, a share. It is exactly what the minister said, a way of asking the employees to loan money to Canada Post.

[Translation]

Ce qui se passe dans le pays, c'est que des syndicats, dans certains cas, des organismes centraux, par opposition à des compagnies individuelles, mettent en place des régimes de capitaux à risque, un peu comme le fonds de solidarité au Québec. Les travailleurs n'achètent pas des actions dans une entreprise particulière, ils achètent des actions du fonds de solidarité. Cet argent sert à des choses comme racheter une part des Nordiques ou reprendre des entreprises québécoises, particulièrement des entreprises en perte.

Le régime du Manitoba est légèrement différent. Celui de la Colombie-Britannique—et je n'en sais pas grand chose—est similaire au fonds de solidarité où les travailleurs—ils obtiennent d'ailleurs un crédit d'impôt provincial et fédéral—achètent des parts du fonds lui-même.

Ce projet-ci est complètement différent. Je ne suis pas sûr que nous l'approuverions si l'on nous offrait des droits de vote et des sièges au conseil d'administration et nous ne préconisons pas un tel changement. Mais il n'y a même pas de comparaison possible. On parle d'«actions», mais c'est absolument malhonnête. Par définition, une action suppose que l'on possède quelque chose. C'est une part, un morceau du gâteau. Ici, on n'a rien. On ne peut céder son bien à personne; vous ne pouvez le transmettre à vos enfants.

C'est comme d'avoir des actions dans Placer Dome. Vous touchez vos trois cents à chaque distribution de dividendes.

M. Samson: Je me précipite pour les déposer à la banque.

Mme Riche: Vous ne pouvez même pas faire cela avec Postes Canada. Est-ce qu'UPS a réellement rapporté trois millions de dollars? Je ne le crois pas un instant, sans vouloir traiter le ministre de menteur. Je pense qu'il a été induit en erreur par quelqu'un. Disons qu'il y a eu une occasion de réaliser trois millions de dollars. Vous ne pouvez même pas laisser cet argent à votre conjoint.

Disons les choses tout à fait clairement. Vous achetez des actions en tant qu'employé et vous ne pouvez les vendre. . . vous les gardez. On proposera certaines dates où l'on pourra vendre, d'après le ministre. Mais il faut laisser l'argent dedans et travailler pendant 30 ans et supposons même que le montant s'accumule et vaille trois millions de dollars. Mais vous mourez avant d'avoir l'occasion de vendre. Vous alliez vendre lundi, et vous décédez vendredi. Tant pis! Selon ce projet de loi, votre conjoint ou vos enfants ne peuvent même pas toucher ces magnifiques trois millions de dollars que vous venez de gagner.

M. Pickard: Je ne pense pas qu'il y ait des précisions.

Mme Riche: Nous ne sommes pas sûrs, en tout cas. Le projet de loi ne dit certainement pas que c'est possible.

M. Pickard: À ma connaissance, non.

Mme Riche: En réponse aux questions, le ministre a dit qu'on pourrait vendre les actions à certaines dates. C'est sans comparaison aucune avec ce qui se passe dans d'autres entreprises. Il n'y a pas de comparaison. Ce n'est pas de la propriété. Ce n'est même pas, selon la définition du dictionnaire, une part. C'est exactement ce que le ministre a dit, à savoir une façon de demander aux employés de prêter de l'argent à Postes Canada.